

Aides Financières - Rénovation Energétique 2019

Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Le Professionnel doit justifier de sa spécialité RGE	Les aides gouvernementales						Les aides complémentaires			Les aides régionales	
	TVA	CITE ⁽¹⁾	Eco-Prêt Taux Zéro	Les Chèques Energie	Prime Coup de Pouce ⁽²⁾		Prime "Mon chauffage durable"		Autres obligés	Aides de l'Anah ⁽³⁾	
					Prime CEE (Quelle Energie / Engie / EDF / Total / Leclerc ...)	Habiter Mieux Sérénité ^(a) Réservées à un ensemble de travaux de rénovation énergétiques	Habiter Mieux Agilité ^(b) Réservées aux travaux d'urgence				
Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers modestes et les foyers très modestes		
Pompe à chaleur Air/Air	20%	⊖	⊖	☑	-	-	-	-	☑	☑	☑
Pompe à chaleur Air/Eau	5,5%	30%	☑	☑	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	☑	☑	☑
Pompe à chaleur Eau/Eau	5,5%	30%	☑	☑	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	☑	☑	☑
Pompe à chaleur Hybride	5,5%	30%	☑	☑	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	☑	☑	-
Chauffe-eau Thermodynamique	5,5%	30%	☑	☑	-	-	-	-	☑	☑	⊖
Frais d'audit énergétique	10%	30%	☑	⊖	-	-	-	-	⊖	(Obligatoire pour bénéficier de cette aide)	⊖
Dépose Cuve Fioul	5,5%	50%	⊖	⊖	-	-	-	-	⊖	⊖	⊖

L'ensemble des dispositifs d'aides sont cumulables

⁽¹⁾ Le CITE Crédit d'impôt Transition Energétique

est accessible à tous et permet une prise en charge de 30% sur le restant du **après déduction des primes à la conversion**. Il existe également un CITE de 30% sur le montant de la main d'œuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50% du CITE pour la dépose d'une cuve fioul est appliqué au coût de la main d'œuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah.

⁽³⁾ Aides de l'Anah

Réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans dont le revenu fiscal de référence de l'année n-1 respecte le barème de l'Anah.
A noter que pour bénéficier de la subvention Habiter Mieux Sérénité, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour accompagner le demandeur tout au long du projet.

^(a) Anah Habiter Mieux Sérénité

Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique.

Foyers modestes : 35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 7.000 € maximum.
+ La prime Habiter Mieux 2 : 10% du montant total des travaux HT dans la limite de 1.600 € (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité).

Foyers très modestes : 50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10.000 € maximum.
+ La prime Habiter Mieux 2 : 10% du montant total des travaux HT dans la limite de 2.200 € (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité).
Aide réservée aux travaux d'urgence.

⁽²⁾ Prime Coup de Pouce

Conditions pour les foyers modestes : le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser est fixé à 35.510 € en Ile de France et 26.923 € dans les autres régions.
L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. Le montant attribué s'élève à 4.000 € maximum pour les foyers modestes et 2.500 € pour les autres.

Foyers Modestes - Très Modestes

Cf. Anah

^(b) Anah Habiter Mieux Agilité

Foyers modestes : 35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 7.000 € maximum.

Foyers très modestes : 50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 10.000 € maximum.